

AVIS À LA POPULATION

VACANCES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Le secrétariat sera fermé à partir du lundi 3 août inclus, pour ouvrir de nouveau le mardi 1^{er} septembre.

Durant cette période merci, en cas de besoin, de contacter les élus.

Hors période de vacances, le secrétariat est ouvert au public uniquement les :

**MARDI ET VENDREDI
DE 14 À 17 H**

**LE MAIRE OU SES ADJOINTS NE
REÇOIVENT QUE SUR RENDEZ-VOUS**

**Soyez informés sur vos
téléphones portables en
cas de confinement ou de
danger imminent
par l'application**

**PANNEAUX
POCKET**

Téléchargez la !

CRÉDIT PHOTO

Merci à Christian, Marie-Thérèse, Lucien, Isabelle et à tous ceux d'entre vous que nous avons oublié mais qui nous ont permis d'illustrer ce bulletin municipal et de le rendre plus attrayant.

SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE

La production d'eau chaude est de nouveau assurée de manière continue dans ces deux locaux, grâce à la mise en service de notre pompe à chaleur. Celle-ci a consommé, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 20 juillet, une énergie électrique de 2 972 kWh. Mais en contrepartie, elle a produit 11 710 kWh, soit presque 4 fois plus d'énergie thermique.

Nous devons dire également un grand merci à Roland VUILLERMOZ qui a bénévolement installé 2 radiateurs supplémentaires pour optimiser la chaleur dans l'escalier permettant d'accéder aux bureaux de la mairie.

AU SUJET DE LA SALLE POLYVALENTE

...

**L'ADJOINTE RESPONSABLE DES
LOCATIONS EST MARIE-THÉRÈSE
PROYART**

RAPPEL DES TARIFS COMMUNAUX

PERSONNE RÉSIDANT SUR LA COMMUNE

1 journée : 65 €
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 130 €
vaisselle journée : 65 €
vaisselle week-end : 80 €

PERSONNE RÉSIDANT HORS COMMUNE

1 journée : 80 €
Week-end du vendredi 18 h au lundi 9 h : 160 €
vaisselle journée : 65 €
vaisselle week-end : 80 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES : gratuité

* Pour toutes les locations, une caution de 500 € sera exigée ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile,

* Si le chauffage est demandé, alors un supplément de 30 € sera réclamé pour une journée, et elle sera de 40 € pour un week-end.

BULLETIN MUNICIPAL

N°21

Juillet 2020

SERRIÈRES SUR AIN

mairieserrieressurain@orange.fr

Téléphone fixe : 09 62 62 30 03

LE MOT DU MAIRE



**Jean-Michel
BOULMÉ**

Je remercie les électeurs pour l'honneur qu'ils ont réservé aux onze membres de l'équipe dont j'étais tête de liste en les élisant tous au premier tour, dès le 15 mars, (avec une participation record de 82 %) et je mesure toute l'ampleur de la responsabilité qui m'a été confiée par ces onze en m'élisant maire, le 27 mai. Je tiens également à souligner que la seconde liste qui s'est présentée à vos suffrages n'a pas démerité, et que, forts de leur score tout à fait honorable, ses membres ont proposé, dès le soir du 15 mars, d'aider autant que possible l'équipe élue, après avoir fort sportivement salué les nouveaux élus. Après l'expérience d'un premier mandat de conseiller, suivi de deux mandats de maire-adjoint, ce 4^{ème} mandat sera donc celui de Maire. Un Maire que je voudrais à l'écoute de tous et de chacun.

En espérant le retour prochain de jours meilleurs où nous pourrons de nouveau nous réunir pour faire la fête comme ci-dessous en mai 2019, avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite, à tous et à vos proches, de bonnes vacances d'été malgré les précautions qu'ils nous faut prendre pour éviter le retour de l'épidémie et qui ont amené à l'annulation de la traditionnelle fête du lac et de son feu d'artifice.

**Souvenirs,
souvenirs ...**

La dernière ronde
des fours, en mai
2019, autour du
four de
Sonthonnax-le-
Vignoble.



SOMMAIRE

Page 1 :
Le mot du Maire
Page 2 et 3
Réaménagement plage de MERPUIS
Page 4 et 5
Lutte contre l'ambrosie
Pages 6 :
Élections municipales de mars 2020
Page 7 et 8 :
Nouveaux projets de la commune

PAGES 9 À 12, DOSSIER
**Une commune qui a
défendu ses compétences**

Page 13 :
Enfouissement des réseaux secs
Page 14 et 15 :
Ainsi va la vie à Serrières-sur-Ain
Page 16 et 17 :
Environnement et AFP autorisée
Page 18: cérémonies
Page 19 et 20 :
Informations communales et avis

LE SYNDICAT MIXTE LANCE UN PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DE LA PLAGE DE MERPUIS

L'île Chambod vue de Serrières-sur-Ain



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EQUIPEMENT DE L'ÎLE CHAMBOD (SMAE) : PROGRAMME DE REAMENAGEMENT DU COTE MERPUIS VALIDE

Lors de la réunion publique tenue le 13 janvier en mairie de Serrières sur Ain par Clotilde Fournier, présidente du SMAE, il avait été convenu avec la présidente du SMAE une prochaine réunion publique de concertation avec la population et les riverains, juste après les municipales, avant de valider définitivement le projet d'aménagement coté Merpuis. Entretemps le confinement pour cause de pandémie a bouleversé le calendrier et ce n'est donc que le vendredi 14 juin que cette réunion a pu avoir lieu, à l'emplacement du projet, sur la plage, vers l'embarcadère de Merpuis. Rappelons que les réunions étaient encore légalement limitées à 10 personnes et c'est pourquoi le nombre de représentants des riverains a dû être limité à 4.

Avant cette réunion nous savions déjà que la partie du projet initial à propos de laquelle la population avait exprimé sa plus forte opposition serait réduit à peau de chagrin du fait de l'abandon de réaménagement des plages nord vers l'embarcadère et sud vers les saules pleureurs. En effet, l'autorité environnementale exigeait une étude de risque d'impact sur la faune ou la flore. Et cette étude, qui pouvait être longue, rendait incertaine l'issue du projet.

Il est bon de rappeler que le projet initial sur Merpuis consistait essentiellement au réaménagement des 2 plages et au remplacement du WC existant par des toilettes automatiques déplacés devant le bâtiment de l'embarcadère.

Pour rappel également sur 2 215 000 € du coût du projet total (Chambod et Merpuis) ce sont seulement 400 000 € (soit 18%) qui avaient été prévus coté Merpuis et acceptés par la Communauté de Commune Rives de l'Ain et du Pays du Cerdon qui subventionne ce projet à hauteur de 15 % de 400 000 € soit 60 000 €.

Les 2 plages étant abandonnées mais le prix déjà validé, il me semblait donc normal de prévoir une compensation en remplacement des plages. Quelques pistes avaient été proposées lors de la réunion de janvier : aire de jeux pour enfants, terrain de pétanque et déplacement des WC automatiques à coté des sanitaires existant (ce point avait déjà été soulevé par mes soins lors d'une précédente réunion mais rejeté sous prétexte de manque d'accessibilité pour les personnes handicapées en haut du parking).

Ce 14 juin, étant encore membre du SMAE jusqu'à l'installation du nouveau conseil communautaire (je rappelle que l'élection des délégués syndicaux se fait par la CCRAPC et celle-ci ne devait avoir lieu qu'en juillet, du fait du décalage du second tour des municipales pour cause de coronavirus) j'étais donc présent, et nous avons donc (Le maire, Jean Michel Boulmé, le premier adjoint, Gérard Pupunat et moi-même, représentant la CCRAPC au sein du SMAE) présenté notre nouveau projet à Mr BOURY l'Assistant Maître d'Œuvre, et à Clotilde Fournier, la présidente du SMAE.

Un projet d'aménagement conforme au souhait des habitants, qui a été accepté dans sa globalité et qui devrait démarrer courant septembre 2020 : Vous pouvez en prendre connaissance page suivante sur le plan

Christian Bardet

À QUI S'ADRESSER ?

EXÉCUTIF DE LA MUNICIPALITÉ FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DE CHACUN

Gérard PUPUNAT –

Le 1^{er} adjoint au maire est vice-président de la commission « Environnement-Communication »

Il a pour première mission d'être le référent de Laurent BESSARD employé de la Commune

Ses autres attributions sont :

RÉSEAUX SECS - EAUX PLUVIALES - ASSAINISSEMENT COLLECTIF & NON COLLECTIF – AGRICULTURE – FORÊT - COMMUNICATION (JOURNAL, SITE INTERNET, PANNEAU POCKET, COMMUNIQUÉS) - VIE ASSOCIATIVE – CÉRÉMONIES

Jérémy BATAILLE –

Le 2^{ème} adjoint au maire est vice-président de la Commission « Urbanisme-Eau Potable »

Il a pour première mission, avec Laurent BESSARD, employé de la commune, d'assurer la continuité, 24 h sur 24, de la distribution de L'EAU POTABLE sur la commune.

Ses autres attributions sont :

TRAVAUX – URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI - BÂTIMENTS COMMUNAUX – VOIERIE COMMUNALE

Marie-Thérèse PROYART –

La 3^{ème} adjointe au maire est vice-présidente de la Commission « Finance-Citoyenneté »

Elle a pour première mission d'être Vice-Présidente du CCAS de la Commune.

Ses autres attributions sont :

APPELS D'OFFRES ET DES FINANCES – CITOYENNETÉ – SÉCURITÉ - ORDRE PUBLIC- AFFAIRES SCOLAIRES MATERNELLES & PRIMAIRES- COLLÈGES - TRANSPORTS SCOLAIRES- PRÊTS OU LOCATIONS DES LOCAUX COMMUNAUX DONT LA SALLE DES FÊTES.

LE MAIRE EST D'OFFICE PRÉSIDENT DE L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS

LES ADJOINTS AU MAIRE SONT D'OFFICE MEMBRES DE TOUTES LES COMMISSIONS

Attention aux règles d'urbanisme

Il faut les respecter si vous voulez construire, rénover, aménager un grenier, rénover votre toiture, poser un vélux, ouvrir ou modifier une fenêtre ... bref, modifier pour quelque raison que ce soit l'aspect extérieur de votre bâtiment, ou alors si vous voulez créer un abri de jardin, un garage, une clôture !

**Adressez-vous à Nadine ROUX, la
secrétaire de mairie, qui vous guidera
dans vos démarches**

VŒUX DU MAIRE PRÉVUS LE SAMEDI 9 JANVIER 2021



Ce fut au soir du samedi 14 janvier 2019 que le père Noël et son lutin vert et rouge décidèrent de prendre leur retraite après une dernière prestation très réussie (notre photo).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la municipalité avaient accueilli nos aînés et les enfants pour un goûter récréatif.

Le père Noël et son Lutin étaient aidés par Gérard PUPUNAT, qui, lui n'a pas pris sa retraite, et qui distribuait, avec ses 2 acolytes, les friandises et les colis.

Nous espérons bien que les mesures sanitaires nous permettront de retrouver à nouveau ces instants joyeux lors des vœux du maire qui seront présentés le samedi 9 janvier 2021.

En attendant, nous sommes à la recherche d'un nouveau père Noël, l'ancien ayant décidé de se reposer après tant et tant d'années de bons et loyaux services.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2020 COMMÉMORANT LE 8 MAI 1945

Le 8 mai 2020, la cérémonie commémorant la défaite du nazisme et la fin de la guerre en Europe ne devait pas, pour des raisons sanitaires, rassembler plus de 5 personnes.

Toute la population pourra, du moins nous l'espérons être invitée le 11 novembre 2020 !



UN PROJET D'AMÉNAGEMENT CONFORME AU SOUHAIT DES HABITANTS A ÉTÉ VALIDÉ



ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE < AMBROISIE >



Retraité du bâtiment, j'habite la commune depuis 3 ans. Nouvellement élu au conseil municipal, je me suis vu confier 2 responsabilités :

Premièrement, j'occupe le poste de responsable du conseil consultatif pour MALAVAL et les habitations des rives de l'Ain. Cette fonction a pour but d'être à votre écoute et de rapporter vos suggestions ou questions éventuelles au Conseil Municipal.

Par ailleurs, je suis également le « référent ambrosie » de la commune sur tout son territoire. Cette plante étant invasive, allergène et toxique, je suis chargé de la repérer et de l'arracher pour éviter sa propagation.

Je suis aussi chargé de vous informer et je tiendrais une rencontre d'information pour permettre à ceux qui ne savent pas à quoi elle ressemble de reconnaître cette plante et de me signaler sa présence là où vous l'aurez repérée afin de me permettre de compléter le travail engagé.

En attendant, vous pourrez voir ci-dessus 3 photographies de cette plante qu'il vous faut impérativement apprendre à reconnaître. Et, sur la carte de la commune, observez l'implantation que j'ai constatée de l'ambrosie à Serrières-sur-Ain : ce sont les zones rouges. En rouge doublé de bleu les endroits où l'ambrosie a déjà été arrachée.

Jean-Marie FAZILLEAU

LA RENOUÉE DU JAPON

En rouge à points bleus j'ai profité de l'élaboration de la carte communale de l'ambrosie pour y faire figurer également la zone (située en face des colonnes de tri sélectif) qui est occupée par la « RENOUÉE DU JAPON », une plante non dangereuse, bien au contraire, (quand elle pousse sur un sol dépourvu de métaux lourds) mais qui est trop invasive au détriment de la flore locale.

POUR L'ANECDOTE ... Transmise à l'être humain par piqûre de tique, la maladie de Lyme se traite par antibiotiques mais ceux-ci ne sont pas efficaces dans certains cas.

Des essais de février 2020, pour l'instant uniquement menés « en tube à essais » ont montré que des extraits de RENOUÉE DU JAPON pourraient, quant à eux, être efficace à 100 %.

Attention cependant : il y a loin de l'efficacité en tubes à l'efficacité sur l'animal ou l'homme !



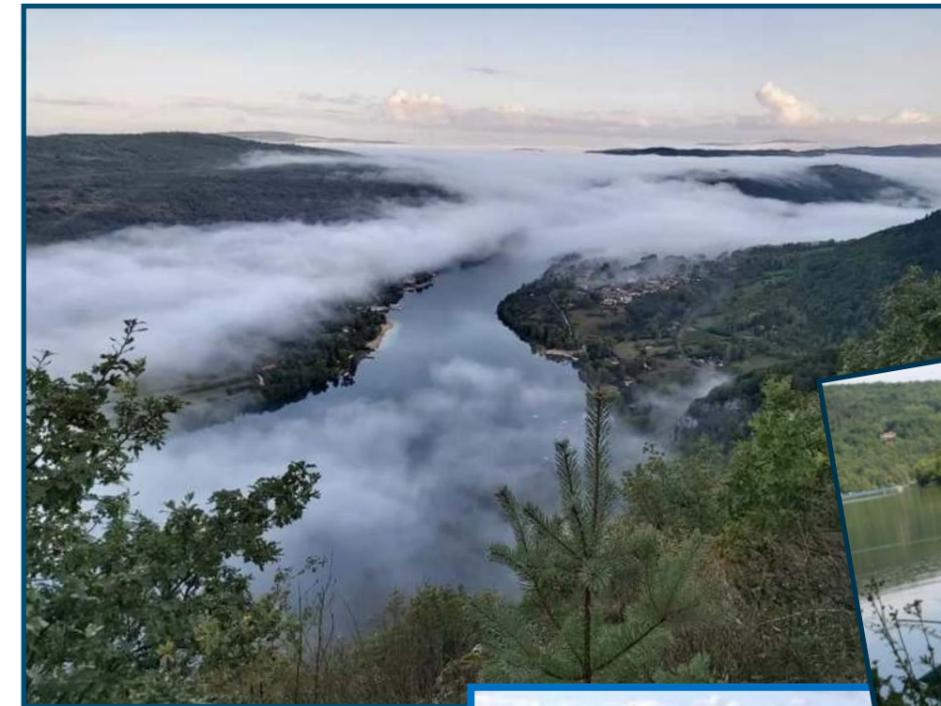
MERCI POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

MERCI AUX FLEURISTES BÉNÉVOLES

Avec le confinement au printemps, le comité « Pour nos fleurs » a dû être mis en sommeil pour 2020. Cependant, il faut remercier les habitants qui, dans chaque hameau, ont, malgré tout, fleuri leur environnement et planté pour le plaisir de nos yeux.

Ainsi, Arnaud & Sylvie ont entretenu autour de notre barque et désherbé les bacs au Relais route, et à l'automne dernier, ils ont planté un arbuste (des cotonéasters essentiellement) dans chacun d'eux, pour compléter les rosiers existants.

Merci à tous ceux qui ont discrètement mis la main à la pâte !



ET MERCI AUX PHOTOGRAPHES BÉNÉVOLES



DE HAUT EN BAS :

< MERPUIS SOUS LA BRUME >

< LE LAC À MERPUIS >

< MERPUIS VU DES ROCHES >

N'OUBLIONS PAS LA CHANCE QUE NOUS AVONS D'HABITER ICI !



CONTRE LA PROLIFÉRATION DES TIQUES ET SES CONSÉQUENCES



À gauche, une parcelle enrichie en 2008.

À droite, une parcelle entretenue en 2020



FRICHES = RISQUE D' INCENDIES ET PROLIFÉRATION DES TIQUES ... ET LES TIQUES SONT VECTEURS DE LA MALADIE DE LYME ET D'ENCÉPHALITES !

VIVE L'ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE AUTORISÉE !

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Jean-François Humbert ne fait plus partie des exploitants de l'association foncière pastorale autorisée. Harmony et Jordan le remplacent sur la zone de MALAVAL et ils ont déjà commencé les travaux de débroussaillage et de clôture (voir les 2 photos à droite).

De son côté, notre exploitante Sandrine ROLLY a commencé ses travaux de terrassement pour l'installation d'un box, d'un manège, et aussi d'un abri pour le fourrage. Bon courage à elle aussi (photo ci-dessous).

« L'association foncière pastorale autorisée de Serrières-sur-Ain se voit contrainte d'annuler sa marche gourmande et son repas en raison des conditions sanitaires ... Rendez-vous en septembre 2021 »

... C'est le message que nous avons envoyé aux 140 marcheurs et aux clubs de marche répertoriés.

Il sera aussi envoyé à nos sponsors, à nos fournisseurs et à nos bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Gérard PUPUNAT

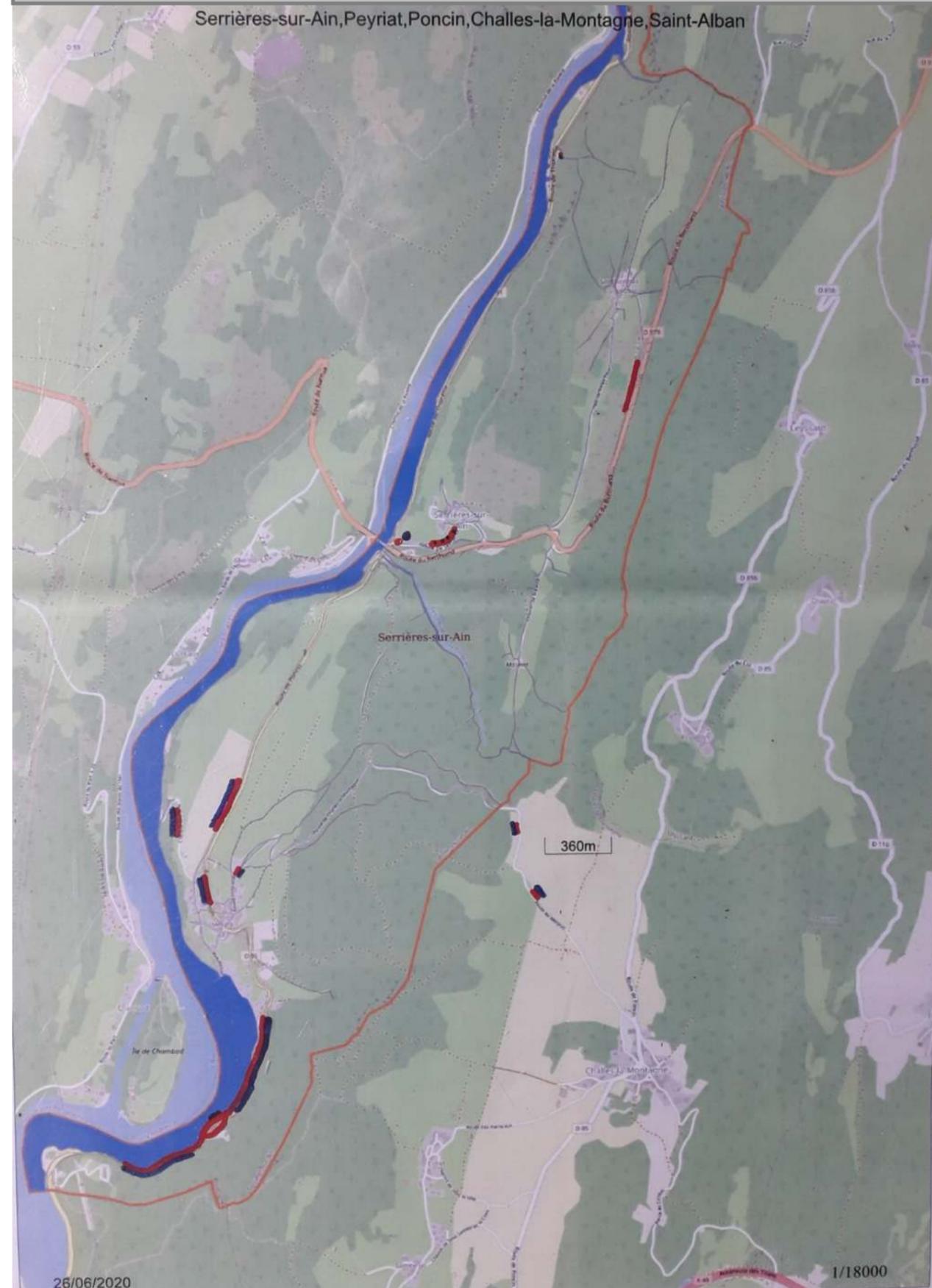


LA CARTE COMMUNALE DE L' AMBROISIE

LÉGENDE DE LA CARTE CI-DESSOUS

Les traits en rouge représentent les zones qu'a infestées l' ambroisie.
(Les traits en rouge doublés de bleu unis représentent celles où j'ai déjà arraché et détruit l'ambroisie)

Jean-Marie FAZILLEAU



2020 ... DE BIEN ÉTRANGES ÉLECTIONS MUNICIPALES

HISTOIRE D'ÉLECTIONS PEU BANALES

C'est dès le 15 mars que les 11 membres de l'équipe « Un projet pour Serrières-sur-Ain » ont été élus avec une participation record de 82 % des inscrits malgré la pandémie du covid 19.

Notre commune a sans doute remporté la palme du civisme quand on constate, à l'issue du second tour, que certains maires de grandes villes ont été élus avec 30 % de participation et parfois moins de 10 % des électeurs inscrits (ce qui ne les empêche pas, système électoral en vigueur aidant, d'avoir une majorité écrasante).

Quant à lui le conseil de Serrières-sur-Ain peut se prévaloir d'une légitimité incontestable que les membres de la liste concurrente ont eu le civisme d'applaudir le 15 au soir, ce qui mérite d'être noté.

Sans l'avoir prévu, en élisant tous les conseillers de Serrières-sur-Ain au premier tour, les électeurs ont évité à notre commune certaines des nombreuses incertitudes qui ont, pour d'autres collectivités, duré des mois : si la réunion d'installation du nouveau conseil prévue pour le 20 mars (date qui avait été confirmée par la Préfecture le 17 mars et encore le 19 mars dans l'après-midi) a été annulée par cette même Préfecture le 20 mars en début d'après midi, suite à une décision de l'Etat prise au Sénat le 19 au soir, par contre, dès la mi-avril on savait que l'élection des 11 nouveaux conseillers ne serait pas remise en cause parce qu'ils avaient tous été élus le 15 mars ... ouf !

Mais l'installation annulée, les 11 élus du conseil précédent restaient en place. Le Maire était donc toujours Christian BARDET, tout comme les adjoints d'avant le 15 mars restaient eux aussi adjoints jusqu'à l'installation du nouveau conseil, en juin si le gouvernement en décidait ainsi lors du conseil des ministres du 27 mai.

Si l'élection des 11 conseillers de Serrières-sur-Ain ne risquait pas d'être remise en cause, ce n'était pas le cas dans les 5000 communes où il fallait un second tour, et si jamais le second tour était reporté à octobre, alors il aurait fallu refaire également le premier tour dans les 5000 communes concernées !

Quant à nous, nous ne savions pas si nous serions obligés d'attendre l'installation des conseils dans les 5000 communes qui devaient organiser un second tour avant d'installer le notre. Finalement, les conseils municipaux entièrement élus le 15 mars sont entrés officiellement en poste le 18 mai et la réunion d'installation du nouveau conseil a pu avoir lieu le 27 mai, y compris l'élection de l'exécutif (le Maire et 3 adjoints). Par contre, l'installation du conseil communautaire devait attendre l'élection des exécutifs des communes promises à un second tour. Celui-ci ayant eu lieu le 28 juin, l'installation du conseil communautaire a eu lieu le 16 juillet. Et comme c'est la Communauté de Communes, et non notre Commune, qui désigne ses 2 représentants au syndicat mixte pour l'Aménagement et l'équipement de l'île CHAMBOD, ceci vous explique que Christian BARDET a continué d'y défendre les intérêts de la CCRAPC et de Serrières-sur-Ain au SMAE, et ceci jusqu'au 23 juillet, date de ma désignation comme délégué titulaire par le Conseil Communautaire. Que Christian en soit encore remercié, ainsi que de l'énorme énergie dont il a fait preuve au service de la Commune tout au long de ses 12 ans et deux mois de mandat de Maire.

Jean-Michel BOULMÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL ÉLU LE 15 MARS N'EST ENTRÉ EN FONCTION QUE LE 18 MAI



AINSI VA LA VIE À SERRIÈRES-SUR-AIN

ÉTAT CIVIL ET MOUVEMENTS DE POPULATION

Nous enregistrons le départ de la commune de Willy BADET, Juliette LATOUR, Pierre BOUQUET, Clément VINCENT, et Mélanie DUPUIS et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants : Doreen JACOB, Florent BOUSIGNÈRE, Pauline MARCHIENNE et Maiwenn BOUSIGNÈRE, Claire GIGOT et Anthon Keller, ainsi qu'à M ou Mme LESIEUR & GEOFFRAY.

Le 7 mars 2020, nous déplorions le décès de Suzanne BERRUCAZ, dont les obsèques ont pu avoir lieu selon la tradition, juste avant le début du confinement. Mais le 2 mars, nous fêtons la naissance de Prosper DADOLLE, puis, le 9 juillet, nous fêtons celle d'Arsène KELLER.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

CAMPAGNE DE CONTRÔLES PÉRIODIQUES À COMPTER DU 3 AOÛT

Pour nos installations d'assainissement non collectif, la campagne de contrôles périodiques obligatoires débutera à compter du 3 août 2020 à Serrières-sur-Ain. Une première série de courriers (à l'en-tête de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon dont c'est une compétence) vient de commencer à nous être adressée par le « SIABVA » (S.I.A.B.V.A : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine) à une partie des propriétaires concernés, qui devront confirmer le jour et l'horaire de rendez-vous proposé, ou convenir d'un autre rendez-vous.

Les diagnostics à l'occasion d'une vente seront assurés par le SIABVA durant toute la durée de cette campagne de contrôles. Les contrôles Neuf ou Réhabilitation seront quant à eux toujours assurés par le « SATAA » (S.A.T.A.A. : Service d'assistance technique de l'assainissement autonome)

Rappel sur l'Assainissement non collectif : à l'initiative de la Commune, les habitants souhaitant faire vidanger leur fosse septique en bénéficiant d'un tarif groupé sont priés de se faire connaître en mairie.

NE VIVRIONS NOUS PAS TOUS PLUS HEUREUX SANS TOUTES CES INCIVILITÉS ?



Quel manque de respect pour l'employé communal ...



En rade au parking de Malaval ...



à la roselière 72 h après le nettoyage ...



Abandonné dans la nature ...

AINSI VA LA VIE À SERRIÈRES-SUR-AIN

TOUS SOLIDAIRES CONTRE LE CODIV-19



Pour notre population communale, nous avons réalisé des masques lavables avec une poche pour recevoir un mouchoir en papier, un filtre, ou autre...

La Commune remercie les membres du CCAS, Mme Bernadette TENANT et Mme Isabelle BOULMÉ pour leurs implications actives à la réalisation de masques pour les personnes fragilisées,

Nous remercions également Michèle, Cécile, Dominique, Catherine, Martine, Anne-Julie, Christiane et Jaqueline pour leur élan de solidarité «don de tissus, d'élastiques, et de fil à coudre» qui a permis à Marie-Thérèse de confectionner des masques en tissus pour presque toute la population de SERRIÈRES-SUR-AIN, dans l'attente de recevoir ceux commandés par la commune à la CCRAPC, puis, bien plus tard, ceux fournis par la région.

Cependant la maladie, nouvelle et très contagieuse, reste présente sur l'ensemble du territoire. Il convient donc, notamment pour protéger les plus fragiles, de rester vigilant et d'appliquer strictement les gestes barrières. C'est de l'engagement et de la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la victoire sur l'épidémie.

LE PORT DU MASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDÉ POUR LA PROTECTION DE CHACUN, MAIS AUSSI ET SURTOUT DE SON INTERLOCUTEUR ... RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES !

Marie-Thérèse PROYART

PENDANT LE CONFINEMENT

Les déchetteries étant fermées, sous le four d'un de nos hameaux, les habitants ont déposé des objets en état qui, après récupération, ont pu trouver une seconde vie auprès d'autres habitants. Une ressourcerie solidaire et éphémère de proximité, mais pourquoi ne pas y réfléchir et creuser l'idée ?

Comme aurait dit le très regretté Alphonse ALLAIS, il y aura de moins en moins de centaines ayant connu Raymond SOUPLEX et Jeanne SOURZA ... Cependant, il est toujours aussi agréable de disposer d'un banc confortable surplombant un petit paradis !



SONTHONNAX-LE-VIGNOBLE

NOS NOUVEAUX BANC SONT ARRIVÉS



SERRIÈRES

NOUVEAUX PROJETS

RÉAMÉNAGER LE CIMETIÈRE DE SERRIÈRES-SUR-AIN

Nous devons dire un grand merci à Christine, notre nouvelle conseillère municipale, qui ne manque jamais de nous signaler tous les problèmes qu'elle constate sur son hameau de Serrières, et celui-ci est de taille :

« **Attention : il est dangereux de s'approcher du mur extérieur au cimetière situé à notre gauche quand nous nous allons entrer par le portail d'entrée** ».

Et, effectivement, quand Laurent et Gérard se sont rendus sur place pour mesurer l'ampleur du problème, il a suffi à Laurent de poser une main sur le mur pour le faire s'écrouler. Une rubalise a immédiatement été posée pour signaler le danger et sécuriser les lieux.



ATTENTION DANGER !



Nous avons donc été amenés à nous pencher sur tous les problèmes posés par le cimetière, avant toute chose afin de rétablir la sécurité publique avec la reconstruction du mur écroulé, opération pour laquelle différentes solutions et différents devis ont été demandés.

C'est un dossier à traiter en urgence, car la date limite des demandes de dotation (DETR = dotation d'état pour les territoires ruraux) est fixée au 15 août, avec obligation de nous conformer aux conditions exigées par la préfecture pour pouvoir bénéficier d'une dotation de l'État.

UN COIN PAS TRÈS « JOLI, JOLI »

À voir l'image de droite, c'est un euphémisme de déclarer que « l'édifice » servant de dépôts aux fleurs fanées et détritiques du cimetière, où l'on peut aussi se ravitailler en eau pour arroser, n'est pas « joli, joli » et gâche le cadre où nous reposerons tous très longtemps. De plus, le risque d'envols de matériaux légers par météo de grand vent est avéré. Il nous faut résoudre ce problème, mais aussi veiller à mettre un terme à la dégradation des murs d'enceinte de la partie la plus récente du cimetière.



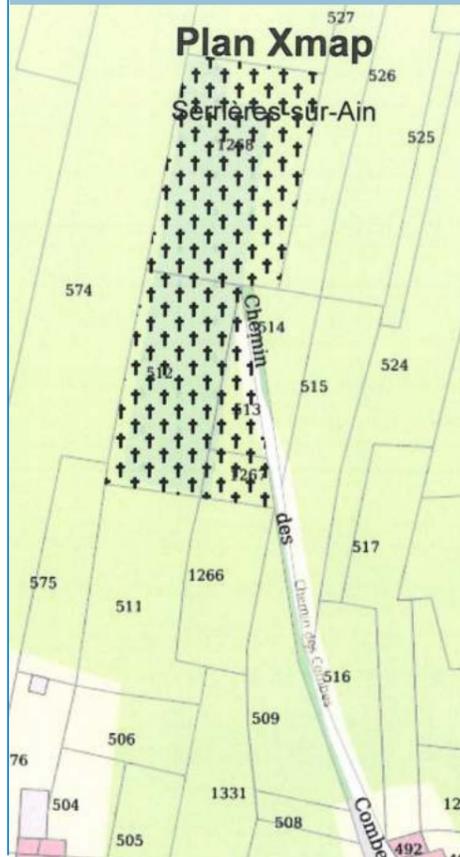
NOUVEAUX PROJETS

SERRIÈRES-SUR-AIN DE NOUVEAU BIENTÔT SUR LA TOILE !

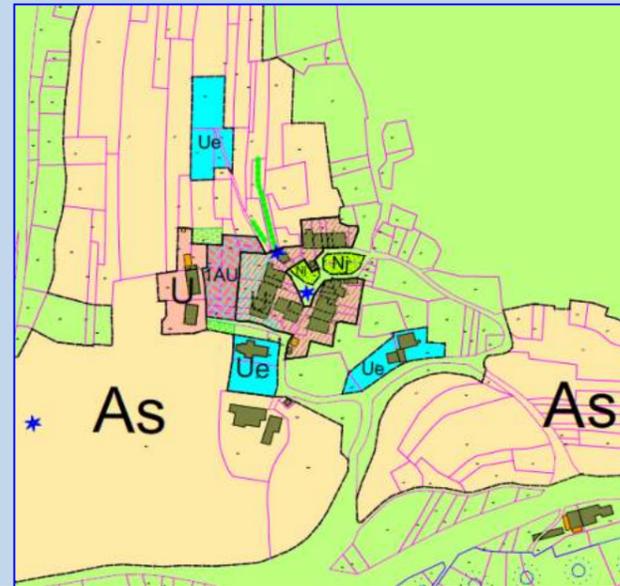
Serrières-sur-Ain sera de nouveau bientôt sur la toile. Rappelons que notre précédent site avait été « hacké »
Le projet de re mise en place d'un site internet de la commune a débuté !
La solution technique a été choisie et la phase de création va bientôt commencer.
Ce site aura 2 fonctions : proposer un nouvel outil de communication au sein de la commune, mais aussi un but touristique, pour tout ceux qui voudraient découvrir Serrières-sur-Ain et ses alentours.
Prochaine étape : la mise en ligne !

Romain OLIVIER

FINIR LE PLU EN RECTIFIANT AU MAXIMUM LES ERREURS DE CADASTRE



Cadastre et documents graphiques de Serrières-sur-Ain comportent d'innombrables erreurs, parfois cocasses. Nous avons déjà évoqué, dans un précédent numéro de ce bulletin, la route du lac qui, sur le cadastre, devient une route sous-marine, route pour sirènes et tritons motorisés. Il y aurait des dizaines d'autres erreurs à citer, mais que dire du chemin des combes semblant s'enterrer à son arrivée au cimetière (voir le cadastre à gauche) ... observons aussi, que si la parcelle E 1267 est bien communale, et jouxte le cimetière, elle est encore, pour l'instant, à l'extérieur comme l'indique justement le document graphique de zonage (à droite) qui, lui, par contre, ignore par malheur l'existence de la rue de la fruitière !



AMÉLIORER LA VOIRIE, OFFRIR DU STATIONNEMENT & SIGNALER LES DANGERS

À l'occasion de l'enfouissement des réseaux secs, ce sont des centaines de m³ de matériaux « nobles » que l'entreprise SOBECA devrait évacuer à CERTINES, si notre commune n'en avait proposé un usage utile comme améliorer la voirie à plusieurs endroits, sécuriser des virages et ajouter un parking en face de celui de la mairie.



Pour un stationnement dans un futur parking splendide



Interdire le stationnement dangereux square des entrepôts

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS



Photo du dessus : une vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs à SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE au printemps 2020 et jusqu'au 20 juillet.

Photo de droite : à SERRIÈRES, durant les travaux d'enfouissement, commencés avant le début du confinement, et terminés juste après.

Sur le hameau de SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE subsisteront malheureusement 2 poteaux (nouveaux poteaux de bois) à la fin des travaux du fait de la mauvaise volonté d'un des propriétaires. Du moins, tous les vilains poteaux en béton disparaîtront-ils, et ce sont de gracieux candélabres qui porteront des lampes de type LED, beaucoup plus économes en énergie.

Sur SERRIÈRES chef lieu, comme sur SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE, ces travaux ont consisté à enfouir les fils électriques, les fils d'alimentation d'éclairage public, et les fils téléphoniques, mais aussi à placer les fourreaux destinés à recevoir la fibre dès l'instant où le SIEA (syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain) aura pris la décision de relier ces 2 hameaux au réseau de la fibre qui dessert déjà la mairie, le relais-route, MALAVAL, et une grande partie de Merpuis.

La partie des travaux en cours de réalisation par l'entreprise « SOBECA » (concernant les tranchées et l'enfouissement des réseaux) sont terminés à SERRIÈRES et à SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE, et ils ont tout juste débuté à MERPUIS le mardi 21 juillet, en commençant par le haut du village, pour éviter que les travaux pendant la période estivale ne gênent le commerce lié au tourisme, surtout après le préjudice déjà subi par ce secteur d'activité du fait du confinement.

Gérard PUPUNAT



POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Le 23 juin 2020 s'est déroulée la 29^{ème} réunion de la commission communale d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Serrières-sur-Ain où étaient présents Monsieur Jean-Michel BOULMÉ, maire ; Madame MT. Proyart, adjointe ; Messieurs Gérard PUPUNAT et Jérémy BATAILLE, adjoints ; Mesdames Christine MARTINET, Margareth WASILEWSKI, Marie-Juliette ARBEZ et Marie-Claire VUILLERMOZ conseillères municipales ; Messieurs Romain OLIVIER, Jean-Marie FAZILLEAU et Ludovic BARDET, conseillers municipaux ; (donc l'ensemble du conseil municipal) pour entendre Madame A. DALLY-MARTIN, urbaniste, qui a assuré la rédaction du compte-rendu de cette réunion dont voici un premier aperçu. Ce compte-rendu sera ensuite diffusé intégralement sur le futur site Internet de la commune dès qu'il fonctionnera.

Cette réunion a été rendue nécessaire du fait que 6 des 11 membres du nouveau conseil municipal viennent tout juste d'être élus et devront, avec les 5 anciens du précédent conseil, se prononcer sur le projet de PLU, alors que quelques 28 réunions de la commission ont déjà eu lieu avant leur élection, le 15 mars 2020.

Mme DALLY-MARTIN a d'abord expliqué ce qu'est un PLU : Un document au service d'une politique d'aménagement du territoire communal défendant l'intérêt général (et pas une distribution de terrains constructibles) et composé de 5 éléments :

- 1- Un rapport de présentation
- 2- Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- 3- Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 4- Un règlement graphique (plan de zonage) et écrit
- 5- Des annexes : emplacements réservés, servitudes d'utilité publique, annexes sanitaires etc...

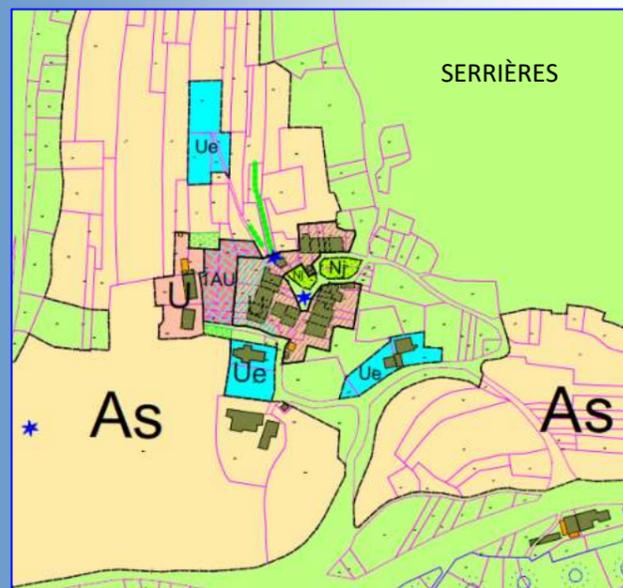
Quelques explications sur chacun de ces documents sont données par l'urbaniste.

Mme DALLY-MARTIN a souligné que, les élus ayant reçu par mail de M. le maire le rapport de présentation, le PADD, les OAP, le Règlement écrit et ses annexes, il faudrait encore leur envoyer le Règlement graphique, ce que le Maire s'est empressé de faire au lendemain de la réunion. MME DALLY-MARTIN a conseillé aux nouveaux élus de commencer par la lecture du PADD pour comprendre les orientations retenues, puis voir le rapport de présentation : diagnostic de la commune (vérifier sa rédaction) et les explications sur la présentation des zones et leurs justifications, etc ...

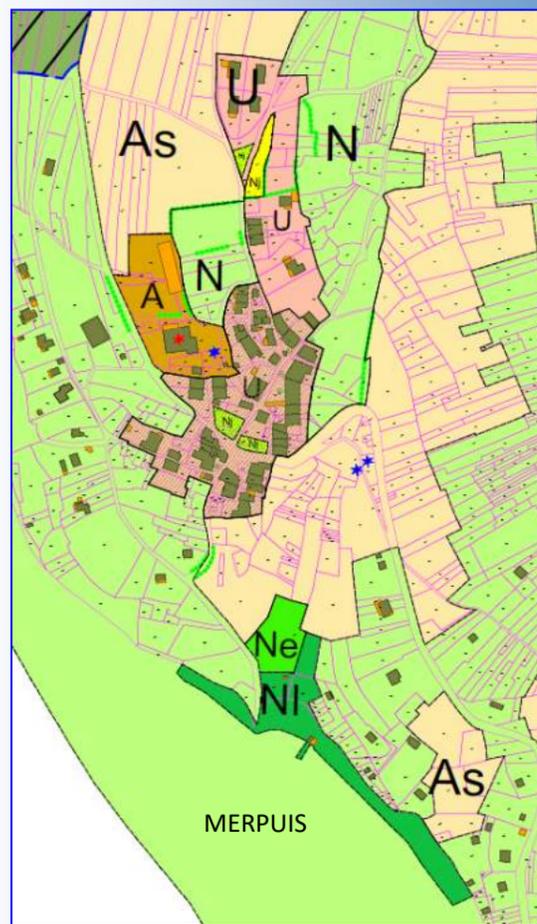
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT GRAPHIQUE

La zone urbaine (zone U) recouvre les pôles bâtis de SERRIÈRES et MERPUIS tandis que la zone à urbaniser (zone 1AU) est située à SERRIÈRES (avec des Orientations d'Aménagement et de Programmation). Malgré sa petite taille, le zonage 1AU vise à réaliser une opération d'ensemble pour réussir la greffe avec le bâti existant

La zone naturelle et forestière (zone N) circonscrit les espaces à préserver au vu des enjeux environnementaux, de la protection du captage d'eau (périmètres de protection, préservation de la ressource naturelle), au vu des paysages, ou pour leur intérêt au sein des espaces urbains, ainsi que le bâti diffus existant à la date d'approbation du PLU.



La zone agricole (zone A), qui comprend aussi un secteur « A strict » (As) est celle qui permet la construction agricole



SERRIÈRES-SUR-AIN EST UNE COMMUNE QUI A COMBATTU POUR GARDER SES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

Répétons le à l'intention de nos contradicteurs les plus volontairement sourds, **nous sommes pour l'intercommunalité** dès lors qu'elle est destinée à pouvoir faire à plusieurs communes ce qu'une seule ne pourrait pas faire en restant isolée. Ainsi, sans que rien ni personne ne nous y ait jamais obligé nous avons mis en commun du matériel, comme par exemple la voiture de service, avec la commune de Leyssard. De la même manière, c'est volontairement que nous avons délégué notre compétence « assainissement non collectif », d'abord à la Communauté de Communes des Monts Berthiand, puis à la CCRAPC, lors de notre rattachement à la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

Par contre, en violation du principe constitutionnel de libre administration des communes et de la clause de compétence générale, qu'elles gardent à titre de plus en plus « décoratif », les gouvernements successifs nous ont enlevé, sans jamais nous demander, et encore moins respecter notre avis, certaines compétences comme celle du tourisme.

Les dirigeants de l'Etat ont surtout cherché à nous les enlever toutes, en fusionnant de force nos petites communautés de communes démocratiques en gigantesques agglomérations, celles-ci absorbant à peu près toutes les prérogatives que nous avions laissées nos intercommunalités librement consenties.

Appuyée par l'immense majorité de sa population, la municipalité de SERRIÈRES-SUR-AIN a, depuis bientôt 10 ans, combattu contre son annexion dans l'une ou l'autre des deux immenses agglomérations qui l'entourent : à HAUTECOURT vous êtes dans celle de BOURG-EN-BRESSE, s'étendant vers l'ouest jusqu'aux confins de la Saône ; à LEYSSARD vous êtes dans celle d'OYONNAX, s'étendant vers l'est jusqu'aux confins du Rhône.

Ce combat a heureusement débouché sur notre adhésion à la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON** qui est désormais la plus petite du département de l'Ain, et dans laquelle nous gardons, pour l'instant, nos compétences les plus importantes, en total accord sur ce point avec les municipalités des 13 autres communes membres.

C'est ainsi que, toujours munis de notre compétence URBANISME, nous sommes en train de terminer l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme qui sera communal et non « supra-communal ».

C'est ainsi que, munis de notre compétence EAU POTABLE, nous puisons celle-ci dans le propre sol de notre Commune, à Angine, avec l'autorisation d'en puiser des dizaines de fois ce qui nous est nécessaire, et que nous traitons cette eau et la distribuons nous-même.

C'est ainsi que, munis de notre compétence EAUX PLUVIALES, nous venons juste de terminer, sur les hameaux de SERRIÈRES et de SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE, la mise en séparatif des « eaux pluviales » qui ont été enlevées de ce qui était jusque-là des collecteurs unitaires où elles étaient déversées. Ces collecteurs unitaires deviendront ainsi nos réseaux des eaux usées dès lors qu'une station d'épuration des eaux usées (STEP) aura été édifiée au débouché de chacun d'entre eux.

Et c'est ainsi que, munis de notre compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF, nous continuons d'entretenir nous-mêmes notre station d'épuration à roselière, pour les parties de MERPUIS où l'assainissement non collectif était impossible pour diverses raisons. Et que nous sommes prêts désormais, par l'édification des stations d'épuration nécessaires, à terminer enfin la mise en conformité avec le schéma directeur d'assainissement élaboré en l'an 2000, il y a déjà 20 ans, des hameaux de SERRIÈRES et de SONTTHONNAX-LE-VIGNOBLE, où l'imperméabilité du sol interdit l'assainissement individuel.

Avoir achevé de séparer les eaux pluviales des eaux usées nous donne à présent la possibilité de choisir, en fonction des devis qu'on nous fournira, des dispositifs, soit de type roselière comme à MERPUIS, soit de type coco (cette seconde solution qui est susceptible d'être moins onéreuse aurait été rendue impossible si de l'eau de pluie se mélangeait à nos eaux usées). C'est urgent pour le hameau de Serrières où des bâtiments anciens, précieux patrimoine à conserver, attendent de pouvoir être rénovés. Et c'est urgent à SONTTHONNAX LE VIGNOBLE où notre puits perdu, situé au bout de notre collecteur unitaire depuis 10 ans, déborde et est visiblement arrivé au bout de ses possibilités.

Le dossier central de ce numéro 21 du bulletin municipal est consacré au travail nécessaire, celui du personnel communal, comme celui de vos élus, pour assumer l'exercice effectif de ces compétences, au service de la population.

VIVE L'INTERCOMMUNALITÉ LIBRE !

Le Maire, Jean-Michel Boulmé

À LA ROSELIÈRE DE MERPUIS VOS ÉLUS AU TRAVAIL AVEC L'EMPLOYÉ COMMUNAL

L'action se déroule à la mi avril, en plein confinement, dans une situation où nous avons provisoirement 17 conseillers (les 11 anciens maintenus en fonction pour cause de pandémie, et les 6 nouveaux conseillers élus mais en attente d'être installés).

Ces 17 élus ont été invités par le maire, Christian BARDET, à collaborer à un travail nécessitant plusieurs dizaines d'heures, mais pouvant éviter une énorme dépense à la commune



Gérard et Laurent (ci-dessus) ont pu changer la tuyauterie de notre station, ainsi remise au top niveau !



Après des années de bons et loyaux services, la tuyauterie n'en pouvait plus (comme on peut voir à gauche). Et la bâche sous la roselière étant percée, celle-ci était envahie par une forêt d'orties compromettant la croissance des roseaux !



Le travail commencé la semaine précédente par 4 des élus avait montré que de multiples pousses de roseaux étaient prêtes à redémarrer illico pourvu qu'on leur donne « de l'air ». Un appel au volontariat avait été lancé aux 17 conseillers.

Une dérogation au confinement leur permettait d'être légalement couvert. Et le samedi 25 avril, onze volontaires ont travaillé en deux équipes, soit le matin, soit l'après-midi, pour dés-asphyxier nos roseaux.

Il fallait en effet s'organiser pour ne pas être plus de 5 conseillers présents en même temps et pour pouvoir travailler à 4 m les uns des autres. Marie-Thérèse et Margareth avaient pu nous fournir des masques et du gel hydroalcoolique lorsque nous étions obligés de nous rapprocher les uns des autres.

Les orties et leurs racines ont été plus ou moins faciles à enlever, avec une paire de gants et une binette pour dégager autour des roseaux.

Le résultat a toutefois été à la hauteur de nos espérances.

Au soir de ce samedi, les roseaux étaient enfin libérés de l'occupation des orties.



Comme les
testaments, il y
en avait deux ...



... l'ancien
et le nouveau !

HISTOIRES D'EAU DEVANT RESTER POTABLE

Pour assurer l'alimentation en eau potable de la commune, il a été constitué une équipe se composant d'une part, de Laurent BESSARD (employé communal), qui intervient du lundi au vendredi en journée et d'autre part de Jérémy BATAILLE, de Romain OLIVIER, et de Ludovic BARDET (qui eux, interviennent le soir, la nuit, et le week-end, ou lors des vacances de notre employé communal, lorsqu'il y a une urgence).

L'équipe a été formée pour intervenir sur l'ensemble des 3 réservoirs de la commune (celui des hameaux de MERPUIS, de SERRIÈRES, et de SONTTHONNAX), ainsi que sur la station de pompage (située au lieu-dit ANGINE, à MERPUIS).

En cas de grande urgence, nous travaillons en collaboration avec l'entreprise « EAUX BUGEY SERVICES » qui réalise la maintenance.

À ANGINE, le système de chloration automatique de la station de pompage vient d'être changé et contrôlé (avec choix d'une bouteille de chlore de plus petit volume, ceci pour éviter le stockage à long terme de ce gaz corrosif et très dangereux, au vu de la trop longue durée de la précédente bouteille)

Malgré le changement de compteur, il subsiste quelques alarmes qui nécessitent des interventions, parfois en journée, mais, éventuellement, aussi la nuit.

La grande fréquence des microcoupures affectant la distribution d'électricité sur la commune est sans doute à la source de nombre de ces incidents.

Malgré tout, nous nous mobilisons tous les quatre pour que le service de l'eau reste communal et de qualité.

Jeremy BATAILLE

RETOUR AU COMPTEUR BLEU ET RETRAIT DU COMPTEUR LINKY.

(photo ci-dessous)



Notre système d'alimentation et de distribution en eau potable est bourré d'électronique et des messages sont envoyés vers les portables des 4 membres de l'équipe dès l'apparition de n'importe quel problème pouvant mettre en péril notre alimentation en eau ou sa distribution.

L'électronique, tout comme l'informatique, ayant leurs raisons que la raison ignore, notre équipe a été victime d'innombrables fausses alertes.

Et c'est pourquoi la commune a payé des factures incroyablement « salées » de SMS, en conséquence de la transmission de ces multiples alertes.

Le problème a été en grande partie résolu par le changement de compteur.



Quelques jours plus tôt, c'est un arbre situé dans le secteur d'ANGINE qui était en train de tomber progressivement.

Il devenait menaçant pour les lignes électriques, ce qui pouvait, entre autres, mettre en cause l'alimentation en courant de notre station de pompage.

Malgré la modestie de l'intéressé, la population de la commune ne peut que remercier le dévouement de l' élu qui, à 2 heures du matin dans la nuit du jeudi 16 au vendredi 17 juillet reçoit un SMS d'alerte pour niveau d'eau insuffisant au réservoir de SERRIÈRES, et doit faire le tour des réservoirs de MERPUIS, SERRIÈRES, ainsi que de la station de pompage d'ANGINE, toutes ces installations étant reliées entre elles par ondes courtes, et commandées à distance. Pourtant il faudra bien se re-lever avant l'aube pour aller au travail !

Une aggravation de la situation nous ayant été signalée par un habitant le mardi 7 juillet, c'est dès le soir même que Jérémy BATAILLE et Jean-Marie FAZILLEAU (ici sur notre photo de gauche) sont intervenus de toute urgence pour mettre un terme au danger

Jean-Michel BOULMÉ